

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 11 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. BOURDOLLE Philippe, (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme Mathilde WISSOCQ

Affiché le : 16/03/2022

5. Admission en non-valeur de titres non recouvrés.

La commune a été saisie par le Trésorier de Limoges Municipale d'une liste d'admission en non-valeur pour un montant de 1 735,17 €.

En effet, malgré toutes les poursuites engagées et les recherches effectuées par les services de la Trésorerie, les sommes n'ont pu être recouvrées.

Il s'agit de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) de 2018 (567,34 €), 2019 (578,39 €) et 2020 (589,44 €) pour l'entreprise DIGITAL BE SAS non versée. L'entreprise a cessé son activité et a été radiée du registre national du commerce et des sociétés le 15 juin 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- de décider l'admission en non-valeur de titres non recouvrés d'un montant de 1 735,17 €,
- d'autoriser le Maire à émettre un mandat d'un total de 1 735,17 € et d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT